

FINANCEMENT CONSEILLE INSERTION PRO



Compte Personnel de Formation (CPF)

Description

Utilisez vos droits CPF pour financer tout ou partie de la formation.

Comment l'utiliser

Connectez-vous à moncompteformation.gouv.fr pour vérifier votre solde.

Public concerné

Tous les actifs, y compris salariés, indépendants et demandeurs d'emploi.



France Travail

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Pôle Emploi peut financer une partie ou la totalité des frais pour les demandeurs d'emploi.

Soumis à la validation de votre conseiller et à la pertinence de la formation pour votre projet professionnel.

Action de Formation Conventionnée (AFC)

Formation entièrement financée dans le cadre d'une convention avec un organisme pour les métiers en tension.

Transition Pro et Plan de Développement des Compétences

Transition Pro (PTP – Projet de Transition Professionnelle)

Description : Ce dispositif permet aux salariés de financer une reconversion professionnelle.

Modalités : Une demande doit être déposée auprès de l'association Transition Pro de votre région.

Public concerné : Salariés en CDI, CDD ou intérim souhaitant se reconvertir.



Plan de Développement des Compétences (PDC)

Description : Ce dispositif est destiné aux salariés pour financer des formations liées à leur évolution professionnelle ou aux besoins de l'entreprise.

Modalités : L'employeur finance via son OPCO. La formation doit être en lien avec le poste ou le projet d'évolution dans l'entreprise.





Région, Collectivités Locales et Fonds d'Assurance Formation

Région et Collectivités Locales

Description : Les Conseils Régionaux proposent des financements pour les formations professionnelles, notamment pour les publics prioritaires comme les demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, ou personnes en reconversion.

Modalités : Consultez les dispositifs régionaux via le site de votre région ou la Mission Locale proche de chez vous.

Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Description : Pour les indépendants, les FAF (comme FIFPL ou AGEFICE) financent tout ou partie des formations.

Public concerné : Micro-entrepreneurs, professions libérales, commerçants.

Aides des entreprises et branches professionnelles

Financements OPCO

Les employeurs peuvent demander un financement auprès de leur OPCO (Opérateur de Compétences) pour prendre en charge les coûts de formation de leurs salariés, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences ou de contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Initiatives internes des entreprises

Certaines entreprises financent directement des formations pour répondre à des besoins spécifiques, par exemple dans le cadre d'une montée en compétences ou d'une reconversion professionnelle interne.

Aides spécifiques pour les jeunes et formations gratuites

Aides spécifiques pour les jeunes

- Garantie Jeunes (via les Missions Locales) : Permet aux jeunes en situation de précarité d'accéder à des formations financées.
- Écoles de la deuxième chance : Offrent des formations gratuites pour favoriser l'insertion professionnelle.

Formations gratuites ou cofinancées

Des programmes gratuits ou cofinancés grâce à des partenariats avec les régions, Pôle Emploi, ou des OPCO peuvent être mis en place.

Autres dispositifs et conseils pour optimiser le financement

Autres dispositifs complémentaires

- Compte d'Engagement Citoyen (CEC) : Si vous êtes bénévole ou réserviste, vous avez peut-être des droits à la formation.
- Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) : Formation directement en entreprise, financée par l'employeur ou un OPCO.

Conseils pour optimiser le financement

1. Identifiez votre statut : Salarié, demandeur d'emploi, indépendant, étudiant, etc.
2. Rapprochez-vous des organismes de formation : Nous pouvons vous guider dans vos démarches et identifier les dispositifs cumulables.
3. Anticipez les démarches : Les validations et financements (ex. Transition Pro) nécessitent des délais importants.